Quarante-Huitième Année. — N° 294. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 8 Décembre 1889.

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE

LES TRAITÉS DE COMMERCE

On sait que sous le régime douanier actuel, il y a trois tarifs : le tarif général, applicable à tous les pays vis-à-vis desquels nous ne sommes liés par aucun traité particulier ; le tarif conventionnel, dont les céréales et le bétail sont exclus, applicable aux Etats qui ont avec nous un traité de commerce ou auxquels a été concédé le traitement de la nation la plus favorisée ; enfin, depuis le mois de février 1888, un tarif spécial et supérieur au tarif général est applicable aux provenances italiennes.

Quand les traités de commerce vont expirer le 1er janvier 1892, le tarif général deviendra applicable à tous les produits étrangers.

Mais le tarif général est lui-même très insuffisant pour donner à l'agriculture nationale la protection à laquelle elle a droit. Ses droits représentent à peine 3 ou 4 0/0 de la valeur des produits agricoles, tandis que les produits industriels sont protégés par des droits qui atteignent 15, 20 et 25 0/0 et quelquefois plus de la valeur importée.

Il ne suffit donc pas de ne pas renouveler les traités de commerce. Il faut encore réviser le tarif général de telle sorte que tous les produits étrangers, quelle que soit leur nature, soient soumis à leur entrée en France à un droit de douane équivalent au moins à la somme des charges qui grèvent les produits similaires français.

La justice autant que l'intérêt du Trésor l'exigent.

« Il est impossible, dit l'exposé des motifs, de laisser plus longtemps les Français divisés en deux classes: d'une part, 18 millions d'agriculteurs, surchargés d'impôts, obligés de vendre leurs produits au prix réduit par la concurrence universelle, et de payer leurs chaussures, leurs vêtements, les harnais de leurs attelages, le fer de leurs charrues ou de leurs instruments de travail au prix élevé établi par les tarifs de douane ; de l'autre, 9 millions d'industriels, moins imposés, profitant de ces mêmes tarifs pour vendre leurs marchandises plus cher et pour acheter meilleur marché toutes les matières qu'ils consomment ou qu'ils transforment sans les produire.

» Les deux lois du 29 mars et du 5 avril 1887, applicables aux céréales et au bétail de toute provenance, celle du 27 avril 1888, spéciale aux produits italiens, ont donné des résultats tellement décisifs qu'il y a lieu de les compléter.

» Le droit de 5 fr., imposé aux blés étrangers, n'a pas empêché l'importation des 10,000,000 d'hectolitres nécessaires pour combler le déficit de la récolte de 1888 Il a préservé nos cultivateurs de la ruine que leur aurait causée l'abaissement des cours de nos marchés au niveau de ceux des marchés belges et anglais; il a procuré 40,000,000 de francs au Trésor sans provoquer une hausse appréciable dans le prix du pain.

» L'expérience des deux dernières années prouve donc avec évidence que des droits de douane, fixés dans une juste mesure, n'entravent que les importations excessives, sans empêcher les importations nécessaires ; qu'ils favorisent le développement de la production nationale et procurent au Trésor public d'importantes ressources, sans ruiner ni affamer personne.

» La réforme commencée en 1887, pour les céréales et le bétail, doit donc être poursuivie. La Chambre qui vient de finir n'a pu la terminer. Mais sa commission des douanes qui l'avait entreprise a laissé des travaux utiles pour la tâche qui nous reste à accomplir. Les Sociétés d'agriculture ont, elles aussi, étudié bien des questions qui restent à résoudre. Mais l'œuvre est difficile ; elle exigera beaucoup de temps, de recherches, d'efforts, le concours dévoué de tous les pouvoirs publics, surtout celui du gouvernement, qui, grâce aux documents dont il dispose, peut dans une large mesure hâter ou retarder les décisions du Parlement.

» Nous avons le ferme espoir qu'aucun de ces concours ne nous fera défaut. Il ne se peut présenter d'occasion plus favorable de montrer au pays que, quelle que soit la diversité de nos opinions politiques ou économiques, toutes les divergences disparaissent, aussi bien lorsqu'il s'agit de défendre le travail national et la fortune de la France contre la concurrence étrangère que lorsqu'il s'agit de défendre le sol de la patrie contre les attaques de ses ennemis. »

Voilà de belles et nobles paroles, et de la bonne besogne, où la politique n'a rien à voir et qui ne peut manquer de rallier tous les suffrages.

JULES ROUXEL.

INFORMATIONS

Les amis de M. Rouvier ne savent pas, affirment-ils, à quelle époque M. Rouvier déposera la demande de crédits nécessaires pour assurer la fabrication des allumettes par l'État.

En attendant, M. de Lanessan annonce dans les couloirs qu'il va déposer un projet de loi tendant à rendre libre la fabrication des allumettes.

Pour assurer à l'État la rentrée de l'argent que lui rapportait le monopole de la Compagnie des allumettes, il serait question de créer une patente spéciale qui atteindrait les fabricants d'allumettes et serait en dehors de tous les impôts déjà existants sur les allumettes.

Dans le cas où la somme de dix-sept millions ne serait pas atteinte, M. de Lanessan propose de modifier les droits perçus sur les autres patentes, entre autres celles des grands magasins.

Dans l'esprit de l'auteur de la proposition de loi, la patente payée par les fabricants d'allumettes n'est que la restitution de la somme versée par l'État aux fabricants, au moment de la formation du monopole de la Compagnie générale des allumettes.

INTERPELLATION RELATIVE AUX COMPENSATIONS

On annonce que M. Chiché, député boulangiste de la Gironde, compte déposer aujourd'hui samedi sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les décrets aux termes desquels d'anciens députés viennent d'être appelés à des fonctions publiques.

LES INVALIDATIONS

Le nombre des invalidations prononcées actuellement par la Chambre s'élève à six.

Ce sont celles de MM. Dillon (Morbihan), Arnault (Tarn-et-Garonne), du Mesnildot (Manche), Dupuytrem (Vienne), Thirion-Mantauban (Dordogne) et Revest (Seine).

Il reste quarante élections à vérifier.

Le 9e bureau vient de décider l'invalidation de M. Naquet.

Le 4e bureau s'est prononcé pour l'invalidation de M. Ménard-Dorian à Lodève.

On prévoit des interpellations à bref délai, émanant du groupe économique Léon Say et Lockroy, au sujet du projet relatif à l'établissement d'un *modus vivendi* commercial avec l'Italie.

A Rome, le projet d'abolition des droits différentiels a été discuté avant-hier dans les bureaux de la Chambre italienne; il a été accueilli favorablement.

UN INCIDENT A LA CHAMBRE

Un incident, qui du reste a produit peu d'émotion parmi les assistants, s'est produit jeudi à la Chambre des députés.

Un individu, qui dans une tribune assistait à la séance, a jeté tout à coup dans l'hémicycle, et cela sans proférer une parole, un énorme plan de la France avec nombreuses annotations indiquant les travaux publics à exécuter dans chaque département.

Les huissiers se sont emparés de cet homme, qui d'ailleurs n'a opposé aucune résistance et l'ont conduit au bureau de M. Brongnard, commissaire de police.

Interrogé, cet individu a déclaré se nommer André, ouvrier terrassier, habitant à Angers, venu tout exprès à Paris pour porter à la connaissance des députés le magnifique plan de travaux publics qu'il avait élaboré.

André a été envoyé au Dépôt.

NOUVELLES MILITAIRES

CROIX ET MÉDAILLE MILITAIRE

Soldats ou officiers décorés doivent payer la croix ou la médaille que leur accorde le gouvernement. Le prix de cette croix ou de la médaille leur est retenu lors du paiement du premier semestre de la pension afférente à ces décorations.

Ne pourrait-on pas exonérer notre armée de cet impôt lourd pour elle et dont le versement dans la caisse de l'État y produit tout au plus l'effet d'une goutte d'eau dans la mer?

A noter qu'il y a dans la réglementation actuelle quelque chose de blessant même pour la dignité du soldat. *La croix ne lui est pas donnée, il la paie !*

Puisqu'il la paie, ne semble-t-il pas qu'il y avait moins de droit que s'il la recevait à titre absolument gracieux?

Bref, nous croyons qu'on peut supprimer cet impôt qui, bien que trop lourd pour la bourse des militaires, ne rapporte pas assez à l'État pour qu'on le maintienne, au risque de compromettre le prestige de la décoration elle-même. *(France militaire.)*

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Le mouvement de la population dans le département de Maine-et-Loire pendant l'année 1888.

Samedi dernier, 30 novembre, M. Delalande, membre de la Société agricole et industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, a lu le rapport *annuel* qu'il fait à cette Société, sur le *mouvement* de la population dans le département de Maine-et-Loire.

Nous sommes heureux de pouvoir en mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux extraits.

Ils verront avec peine, par la lecture de ce document, les conséquences des désordres qui existent dans notre organisation sociale et industrielle, ainsi que dans la moralité de la société actuelle.

Les excédents de décès démontrent à la fois la diminution des mariages et les mauvaises conditions hygiéniques de notre vie. Est-ce misère? Les excès de tout genre ne sont-ils pas facteurs de cette diminution de notre population?

Les théories mathusiennes font, de plus en plus, leur trouée au milieu de nos populations ; 2.48 enfants par mariage !

Le nombre des mariages diminue d'une façon désolante, nous sommes arrivés au point le plus bas depuis 88 années ; l'incertitude du lendemain, les crises agricoles et industrielles, l'instabilité du gouvernement, service militaire, sont autant de causes, *de plus en plus permanentes*, qui occasionnent cette perturbation dans nos mœurs. Mais peut-être en trouverait-on une autre raison dans *l'accroissement* considérable des naissances illégitimes, 61 pour 1,000 naissances. Aux *moralistes civiques* de voir s'ils peuvent enrayer ce chancre qui s'étend, avec leurs écoles sans Dieu !

Les mauvais soins donnés, souvent par des mercenaires, aux enfants nouveau-nés, déciment nos jeunes populations ; les mères de famille s'abstiennent de plus en plus d'élever et de nourrir elles-mêmes leur progéniture ; le nombre des devoirs augmente sans cesse ; les campagnes se dépeuplent au profit des villes où sévissent les épidémies, les chômages, la vie coûteuse, les déceptions, et où s'étiolent nos belles populations des champs ; les excédents des décès sur les naissances depuis 21 ans montent à 14,054 habitants, pendant cette époque, pour combler les vides, nous avons dû importer, en quelque sorte, 9,409 étrangers, et néanmoins notre département a diminué de 4,643 habitants. Voilà le bilan de

1888, voilà ce qui ressort du travail de M. Delalande.

Nous marchons bien en Maine-et-Loire! Nous sommes dans le mouvement !

—

Le *Journal officiel* du 28 août 1889 a publié les résultats du mouvement de la population en France pendant l'année 1888.

En ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, nous relevons les chiffres suivants :

Naissances

Masculines,	4.969
Féminines,	4.796
	9.765

Décès

Masculins,	5.849
Féminins,	5.538
	11.387

D'où il résulte un excédent de décès de 1,622.

Les mariages figurent pour un chiffre de 3,689.

Les divorces inscrits à l'état-civil s'élèvent à 34.

Les naissances d'enfants illégitimes sont au nombre de 603.

Enfin les morts-nés s'élèvent à 509.

Il suffit de jeter un simple coup d'œil sur ce tableau, pour constater les résultats déplorables qu'il accuse.

Excédents de décès

Ainsi, notre département qui, de 1801 à 1867 — à trois exceptions près (1834, 1849, 1859, époques de graves épidémies) avait toujours présenté des excédents de naissances parfois considérables, a vu, à partir de 1868, les excédents de décès se multiplier au point que, dans l'espace de vingt et un ans, ils se sont produits seize fois.

Dans cette période de vingt et un ans, et en dehors de l'année 1871 où, à raison des désastres de la guerre, on a constaté un excédent de décès de 10,255, aucune n'a présenté un déficit aussi élevé que l'année 1888.

Naissances

Les naissances, en 1886, s'élèvent à 9,765 seulement ; c'est le chiffre annuel le plus bas qui se soit produit depuis 1870, et ceux des deux années précédentes indiquent une tendance marquée à la décroissance. De 1871 à 1875, la moyenne annuelle des naissances était de 10,847 ; de 1876 à 1880, elle descend à 10,650 ; de 1881 à 1885, elle n'est plus que de 10,505 pour tomber enfin de 1886 à 1888 au chiffre annuel moyen de 10,039.

Décès

En 1888, on a constaté 11,282 décès en Maine-et-Loire. Depuis 1870, en dehors de la fatale année 1871, on compte 20,199 décès ; la seule année 1873, avec 11,323 décès, a présenté une mortalité supérieure à celle de 1888.

En comparant les décès à la population, on trouve que l'année 1888 donne 216 décès pour 10,000 habitants, tandis qu'en réunissant les trois années 1886-87-88, le rapport n'est plus que de 209.

Mariages

En 1886, il a été contracté 3,689 mariages en Maine-et-Loire, et ce chiffre, comparé à celui des naissances légitimes, donne une moyenne de 2.48 enfants par mariage.

Comparé à la population, le nombre de 3,689 mariages représente 70 mariages pour 10,000 habitants ; il n'est supérieur que d'une unité à celui de 1885 (69 pour 10,000), qui est le plus faible de toute la période des 88 années écoulées. Depuis 1870, le chiffre le plus élevé ne dépasse pas 73 pour 10,000, tandis que dans les périodes quinquennales de 1841 à 1880 on a constaté des moyennes s'élevant jusqu'à 85 pour 10,000 habitants. Il n'est donc que trop évident que les mariages tendent à diminuer, d'une façon inquiétante pour l'avenir de la population.

La même remarque s'applique au nombre d'enfants légitimes, constatés par rapport aux mariages. Nous avons donné pour 1886 le chiffre de 2.48 ; ce chiffre était de 2.75 pour la période 1876-1880 ; de 1881 à 1885, il tombe à 2.59 pour descendre encore à 2.53, moyenne des années 1886-87-88.

Divorces

En 1888, le nombre des divorces inscrits sur les registres de l'état-civil s'est élevé, pour le département de Maine-et-Loire, à 34. Ce n'est qu'à partir de 1886 que les divorces ont figuré dans les tableaux du mouvement de la population ; 1886 n'en avait fourni que 20 ; en 1887, il n'en fut constaté que 16. On voit que le nombre en a augmenté d'une façon fâcheuse.

Il est regrettable de voir s'accentuer, dans notre contrée, un état-civil nouveau qui ne peut qu'être dangereux pour le maintien de l'esprit de famille et pour la moralité publique.

Enfants illégitimes

Le nombre des naissances d'enfants illégitimes a été, pour 1888, de 603, soit 61 pour 1,000 naissances totales. Là encore, nous nous trouvons en présence d'une constatation fâcheuse : l'accroissement des enfants illégitimes.

Morts-nés

Le chiffre des morts-nés en 1888 s'est élevé à 509, soit 50 pour 1,000 naissances. Dans ce rapport, nous nous trouvons en présence d'une constatation fâcheuse.

CONCLUSIONS

En résumé, de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer, et en outre des fâcheux résultats que nous avons constatés pour l'année 1888, il ressort que, depuis 21 ans, les excédents des décès sur les naissances se sont élevés au chiffre énorme de 14,054, soit, en moyenne, 669 par an. Or, dans la même période de temps, la population qui, en 1866, était de 532,323 habit.
est descendue en 1886 à 527,680
perdant ainsi 4,683 habit.

Or, si l'on retranche ce dernier nombre des excédents des décès, on voit que l'immigration a comblé les vides jusqu'à concurrence de 9,409 habitants.

Nous avons constaté, dans un précédent travail, que l'accroissement de population se faisait exclusivement au profit des villes, au détriment des campagnes ; nous en trouvons une nouvelle preuve dans ce fait que la ville d'Angers qui, en 1888, compte 73,044 habit.
n'en comptait en 1866 que 54,791
et s'est accrue en 21 ans de 18,753.

Chiffre presque double de l'apport de l'immigration. Les populations rurales du département ont dû fournir le surplus.

HARMONIE SAUMUROISE

11e CONCERT (5e ANNÉE)

Demain dimanche 8 décembre 1889, au Théâtre de Saumur, GRAND CONCERT offert par l'*Harmonie Saumuroise* à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs, sous la direction de M. GOUBEAULT, chef de l'*Harmonie*, avec le concours de Mlle DUET D'ARBEL, des Concerts du Trocadéro.

Première partie

1. *La Poupée de Nuremberg*, ouverture, par L'HARMONIE SAUMUROISE (Adam).
2. Air du Rossignol, des *Noces de Jeannette*, chanté par Mlle DUET D'ARBEL (V. Massé).
3. Fantaisie sur *Rigoletto*, pour clarinette, exécutée par M. MURAY (Verdi).
4. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, pour violon, exécutée par M. GOUBEAULT (Alard).
5. *J'étais aimé*, chanté par Mlle DUET D'ARBEL (Périers).
6. *Fusilier Merluchon*, scène comique, chantée par un amateur.

Deuxième partie

7. A *La Muette de Portici*, grande fantaisie (Auber) ; B *les Bambins*, polka, par L'HARMONIE SAUMUROISE (X.).
8. A *Les Enfants*, de Massenet ; B *Bonjour Suzon*, chantés par Mlle DUET D'ARBEL.
9. *Les déménagements d'Ugène*, scène comique, par un amateur (Pessard).
10. Romance et boléro de Dancla, pour violon, exécutés par M. GOUBEAULT (Dancla).
11. *Manola*, chantée par Mlle DUET D'ARBEL (Bourgeois).
12. *Les Deux Peureux*, duo comique, par deux amateurs.
13. Allegro, par L'HARMONIE SAUMUROISE (Febvre).

Une quête sera faite au profit des pauvres pendant le concert.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

AVIS. — On peut souscrire dès aujourd'hui. Le prix de la souscription est fixé à 8 fr. pour les deux concerts donnés au Théâtre. La carte donne droit à l'entrée pour la famille.

Pour les non souscripteurs : stalles d'orchestre, stalles de balcon, loges de balcon, baignoires, 2 fr. 50 la place ; premières loges, pourtour, parquet, 1 fr. 50 la place.

Le bureau de location sera ouvert dimanche 8 décembre, de midi à 4 heures, au contrôle du Théâtre.

TEMPÉRATURE

Aujourd'hui, le vent s'est tourné vers le sud ; le temps est couvert, et la neige tombe. Le baromètre commençait à baisser dès hier, faisant pressentir ce changement. Le froid, malgré le vent du sud, est toujours très dur.

L'HIVER DE 1889-1890

On lit dans le *Figaro* :

« Le froid actuel, quelque rigoureux qu'il soit pendant cette fin d'automne, n'est pas considéré par les savants et les astronomes comme un fait anormal.

» D'après M. Pron, le chef du service des avertissements météorologiques, cet abaissement subit de la température avait été prévu. Dès le 26 novembre, on a constaté une forte pression barométrique dans le nord-est de l'Europe, surtout en Russie ; et dès le lendemain, la pression s'accentuait. Nous supportons donc en ce moment en France, et particulièrement à Paris, la conséquence des troubles atmosphériques qui se produisent en Russie et en Suède : quant à la température, elle a une tendance très marquée à demeurer basse.

» Conclusion : l'hiver s'annonce comme devant être excessivement dur, et il semble devoir présenter une grande analogie avec le fameux grand hiver de 1879-1880. »

M. AUGUSTE GIRAUD

Dans *Angers-Artiste*, M. Jules Bordier publie les lignes suivantes sur l'excellent baryton Giraud, que nous avons entendu lundi à Saumur dans *Zampa*, et qui se fera entendre demain à Angers au concert de l'Association artistique :

« L'Association Artistique d'Angers est doublement fière d'ouvrir de nouveau ses portes à M. Giraud. En effet, c'est à nos concerts que notre compatriote se fit entendre pour la première fois en public, et nul d'entre nous n'a oublié la dette de reconnaissance contractée envers celui qui, pendant nombre d'années, a payé et de sa personne et de sa bourse pour maintenir l'existence, sans cesse attaquée, d'une œuvre qui devait faire l'honneur de notre ville.

» Aujourd'hui notre compatriote a conquis de vive force sa place au soleil de la rampe, et les victoires conquises dans ces combats artistisques ne sont pas les moins périlleuses. Après avoir tenu sa place sur les plus grandes scènes : Lyon, Rouen, Anvers, etc., A. Giraud

---

22 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

CHAPITRE V

Le marquis de Trémeur n'avait pas écouté sans une vive émotion le récit de Margaret.

Eh quoi ! Germaine n'était pas la fille de Mme de Guérande, mais l'enfant d'une humble Alsacienne ! Qu'importe ? il l'aimait toujours, le généreux et brave marin ; il l'aimait d'autant plus qu'il pressentait dans cette vie de jeune fille une grande douleur, une cruelle déception.

— De grâce, miss Mac-Bayle, s'écria-t-il, l'œil ardent, la voix tremblante, de grâce, continuez votre récit... Quelle histoire touchante !

Et Margaret, ignorant l'amour du jeune homme, et ne lisant dans ses yeux humides qu'une pitié sincère, continua de raconter, sans entrer dans de minutieux détails toutefois, comme nous allons le faire, l'histoire de Germaine.

Donc les années passèrent. Elles passent si vite les années ! Et voici que Germaine était une gracieuse fillette de dix ans. Tous admiraient sa taille élancée, son cou aux lignes ondulantes, qui supportait une charmante petite tête couronnée de cheveux noirs.

Mme de Guérande était pour l'enfant la sagesse qui prévoit et signale l'écueil, l'intelligente directrice qui forme une autre intelligence, l'âme généreuse qui enveloppe de dévouement une autre âme. Elle était véritablement la mère de Germaine, et Germaine l'aimait de toutes ses forces.

Depuis de longues années, la famille de Guérande avait quitté Paris. L'été se passait en voyages. On allait de plage en plage, de ville d'eaux en ville d'eaux ; puis, avec le soleil qui faiblissait sur la vieille Europe, on se rabattait sur le continent africain.

Chaque hiver, la villa des Myrtes ouvrait à ses hôtes ses jardins, ses patios et son salon oriental.

Qui dira ce que là-bas, à Paris, dans la mansarde délabrée, on avait souffert, ce qu'on souffrait encore !

Germaine ! on l'appelait Germaine ! Quel doux nom ! L'Alsacienne le murmurait sans cesse, en y mettant une expression passionnée, et, le soir, elle embrassait follement le petit portrait, demandant à l'enfant adorée de venir la visiter dans ses rêves, puisque la cruelle vie les avait séparées.

Hans seul la retenait à Paris ; mais les longues souffrances de l'infirme eurent un terme. Il mourut en bénissant le dévouement de Sûzel, et dès lors Sûzel n'eut qu'un désir : rejoindre son enfant.

Que lui importaient ses promesses au docteur Lauthier ? Elle avait trop souffert. Elle avait bu toute l'amertume de la coupe. Il lui fallait sa fille. Elle la réclamerait. On la lui rendrait. A défaut de fortune, elle lui donnerait son cœur. Comme elle l'aimerait ardemment !... Bien plus que l'autre mère... que l'étrangère...

Les ressources manquaient à Sûzel pour entreprendre le lointain voyage. Elle avait appris par le docteur que Germaine habitait l'Algérie.

— Eh bien, pensait-elle, je marcherai le long des routes en mendiant mon pain, et la vente de tout ce que je possède paiera la traversée.

Elle partit donc. Dieu ! qu'elle eut chaud sous le brûlant soleil de l'été ! Qu'elle souffrit sous les brouillards de l'automne ! Puis encore, que de refus, que de dures paroles sur son chemin !

Bien souvent la faim la torturait ; mais pour rien au monde elle n'eût voulu retourner en arrière, retrouver sa mansarde et son paisible labeur ; car au bout de toutes ces souffrances il y avait Germaine, ce précieux trésor qu'elle allait reprendre.

A Marseille, le petit sac cousu dans son corsage contenait encore la somme voulue pour payer son passage. Elle avait tant mendié, elle s'était tant privée de toutes choses !

Là, sur le paquebot, mêlée aux passagers des troisièmes, elle connut quelques heures de repos. La tête appuyée sur les cordages, elle put sourire au bonheur qui approchait.

Parfois elle fermait les yeux, et son visage sillonné de rides, vieilli avant l'âge, prenait une expression calme et sereine.

A quoi rêvait Sûzel ? A son enfant, à coup sûr : c'est le rêve de toutes les mères. Elle la voyait charmante de beauté et de sourire.

Et le paquebot avançait, mollement bercé sur les vagues. Les côtes algériennes se dessinaient dans cette vapeur diaphane qui précède

a voulu faire consacrer son talent dans sa ville natale, et il a résolu le difficile problème d'être prophète dans son pays. Après avoir interprété d'une façon supérieure sur notre scène les rôles du Barbier, de Zampa et du Roi dans *Si j'étais Roi* et prouvé une fois de plus que la distinction de l'homme du monde n'est pas incompatible avec l'art du chanteur et du comédien, notre baryton revient sur le théâtre de ses premiers exploits et veut bien nous prêter encore son gracieux et précieux concours. J'estime que tous les amis de l'Association remercieront une fois de plus M. Giraud de la nouvelle preuve d'attachement qu'il nous donne.

» JULES BORDIER,

» *Président de l'Association Artistique.* »

ANGERS. — *Affaire Talvande.* — Cette affaire qui revenait avant-hier devant la Cour avait attiré un public nombreux.

M. Le Poitevin, substitut, a soutenu l'accusation.

Me Waldeck-Rousseau, défenseur du prévenu Talvande, lui a répliqué.

La Cour a remis à vendredi prochain 13 décembre le prononcé de son arrêt.

LE VOLEUR D'HÔTELS A ANGERS

La cour d'assises de la Sarthe vient de condamner à 5 ans de prison un nommé Gaston qui depuis moins de deux ans a volé dans les hôtels de plusieurs villes et notamment à Angers des sommes qui s'élèvent à près de 10,000 francs.

A l'hôtel d'Anjou il a volé une somme de 100 fr. et au Grand Hôtel 300 fr.

MM. Leroy, propriétaire de l'hôtel d'Anjou, et Dran, propriétaire du Grand Hôtel, ont été cités comme témoins au Mans.

Le double assassinat de Chançay

Nous avons annoncé hier qu'un nouveau crime venait de jeter la consternation dans notre contrée.

Voici les renseignements que nous avons, d'après la *Petite France*, pu obtenir sur ce double meurtre, suivi de vol.

La maison où le crime a été accompli est située sur une petite colline qui surplombe la vallée de la Brenne, à 4 kilomètres environ de Vernou et à 3 kilomètres de Chançay.

Cette habitation, appelée Château-Gaillard, était occupée par une demoiselle Madeleine Pelletier, âgée de 73 ans, et par sa domestique Clémentine Rouget, âgée de 24 ans.

Jeudi matin, vers midi et demi, le facteur de Noizay, en venant apporter le courrier de Mlle Pelletier, fut très étonné de ne voir personne dans la maison ; mais lorsqu'il s'approcha de la grange, dont la porte était ouverte, il aperçut dans le fond, près du pressoir, un cadavre tout ensanglanté ; c'était celui de Mlle Pelletier.

Le facteur se hâta de prévenir les voisins et les gendarmes de Vouvray qui, accompagnés de M. Bachelot, médecin à Vernou, se transportèrent sur les lieux et commencèrent une enquête.

Mlle Pelletier était couchée sur le dos et portait quatre blessures à la tête.

Quant à la domestique, Clémentine Rouget, on trouva son cadavre dans la cuisine, sur le derrière de la maison, étendue sur le ventre et la face dans la cheminée.

Elle avait reçu sur la tête un coup, soit avec un marteau, soit avec un maillet. De plus, la gorge était presque tranchée et elle portait sur le côté gauche un coup de couteau, ainsi qu'un autre sur le bras gauche. Le côté droit de la figure était brûlé.

Auprès d'elle, le chien de garde, du nom de Pyrame, poussait des aboiements lugubres.

Une échelle était appliquée sur le derrière de la maison et un carreau de la chambre à coucher de Mlle Pelletier, au premier étage, avait été brisé.

Le parquet de Tours fut immédiatement prévenu et arriva hier soir sur le lieu du crime.

Hier matin vendredi, vers 9 heures, M. Vidal de Saint-Urbain, procureur de la République ; M. Robert, juge d'instruction, accompagnés de M. le docteur Sainton, médecin-légiste ; de M. Toffier, médecin à Vouvray ; MM. Delaunay, serrurier à Tours, et Pasquier, greffier, sont revenus à Château-Gaillard pour assister à l'autopsie des cadavres et à l'ouverture du coffre-fort qui, malgré de nombreuses pressions, n'a pu être ouvert par les misérables auteurs de ce crime odieux.

Le double meurtre a dû s'accomplir mercredi entre six et sept heures du soir ; à ce moment les deux femmes prenaient leur dîner, brusquement interrompu par les assassins.

D'après les premières investigations de la justice et les renseignements que nous avons pu obtenir sur place, voici de quelle manière le crime aurait été commis :

Les assassins ont pénétré dans la propriété par la haie située du côté gauche, puis ils ont appliqué l'échelle contre la maison, brisé le carreau d'une fenêtre du premier étage et ils sont ainsi entrés dans la maison.

Arrivés dans le salon, ils ont basculé le coffre-fort qu'ils ont transporté dans la grange et qu'ils ont essayé de fracturer avec un ciseau à froid ; ils ne purent y parvenir, ce coffre-fort pesant environ 200 kilos. Les malfaiteurs le placèrent alors sur le pressoir, et le soumirent à l'action de la vis qui brisa à moitié la serrure.

C'est à ce moment, sans doute, que Mlle Pelletier, se trouvant avec sa domestique dans sa cuisine, qui est située, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans l'arrière-cour, entendit du bruit et qu'elle s'avança vers la grange où les voleurs la tuèrent. Ils se rendirent alors dans la cuisine, où la domestique était restée et lui firent subir le même sort.

Certains de ne plus être dérangés, les assassins essayèrent alors de défoncer le dessus du coffre-fort en se servant toujours du pressoir. Mais leurs efforts n'aboutirent pas ; découragés de ce côté, ils retournèrent dans la maison, fouillant les armoires et les placards.

Négligeant les bijoux qui pouvaient les compromettre, les hardis malfaiteurs se contentèrent d'emporter l'argent courant de la maison.

A l'heure actuelle, on n'a pu encore apprécier le montant du vol ; il est peu important, très probablement, les valeurs se trouvant enfermées dans le coffre-fort.

Les indices manquent également sur les auteurs du crime : la justice continue ses recherches avec activité ; elle ne désespère pas, cependant, d'arriver à un prompt résultat.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13e Année)

DIMANCHE 8 Décembre 1889,
à 1 heure 1/2

347e CONCERT POPULAIRE

8e *de l'abonnement*

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle Jeanne MEYER, violoniste, professeur à la Maison de la Légion d'honneur ; — **M. Auguste GIRAUD**, baryton, membre fondateur de l'Association artistique d'Angers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 décembre 1889.

Le marché est meilleur aujourd'hui ; les transactions sont beaucoup plus actives. Le 3 0/0 reprend le cours de 87.80 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 105.47.

Le Crédit Foncier a d'excellentes tendances à 1,330. Dans sa dernière séance le conseil d'administration a autorisé pour 4,730,760 fr. de nouveaux prêts.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se négocie à 808.75 et 810. Les actions de la Banque Nationale du Brésil s'échangent activement de 660 à 665.

La Banque d'Escompte cote 512.50 ; la Société Générale a bonne allure à 457.50. Le Crédit Lyonnais varie de 688.75 à 691.25. Les Dépôts et Comptes Courants sont tenus à 597.50.

Les Rentes Portugaises 3 et 4 1/2 0/0 ne se ressentent en aucune façon des événements brésiliens. Le temps d'arrêt qui s'est produit dans la hausse permet aux capitaux d'y entrer dans de bonnes conditions. Un coupon de 1.50 va être détaché sur le 3 0/0. Le 4 0/0 Turc est ferme et demandé à 17.80.

Le Panama reste à 60. Le Gaz de Madrid montre des dispositions à la hausse à 487.50.

Les actions de la Galicia se sont traitées à 22.75 et de plus hauts cours sont à prévoir.

L'obligation des Chemins Economiques est à 384.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, escompte dès maintenant, au taux de la Banque de France, tous les coupons à l'échéance du 1er janvier.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Samedi 7 décembre

Les Mousquetaires au Couvent, opérette en 3 actes.

Les Femmes qui pleurent, comédie en 1 acte.

Dimanche 8 décembre

Rigoletto, opéra en 4 actes, avec le concours de M. Giraud.

Boccace, opéra-comique en 3 actes.

THÉATRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 8 décembre

Marceau, drame en 10 tableaux.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 9 décembre 1889

BOCCACE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. CHIVOT et DURU, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

1er acte, *Les trois Compères.*
2e acte, *Le Poirier enchanté.*
3e acte, *Le Triomphe de Boccace.*

DISTRIBUTION :

Orlando	MM.	Gréteaux.
Tromboli		Villard.
Pandolfo		Letellier.
Quiquibio		Allain.
Lelio		Nénot.
Beppo		Garnier.
Cecco		Guéreau.
L'inconnu		Pascaud.
Le capitaine des gardes		Liboz.
Boccace	Mmes	Gréteaux.
Péronnelle		Rauïs.
Béatrice		Michaud.
Frisca		Béarn.
Zanetta		Cazaux.
Giotto		Léchenet.
Frédérico		Roussel.
Tofano		Delpierre.
Nina	Mlle	Maurice.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge ; sans sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, on les donnera *sans crainte* aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies.

M. GÉRAUDEL, si célèbre dans le monde entier par ses pastilles contre la toux, vient de faire une découverte inouïe qui va révolutionner l'art médical et pharmaceutique en supprimant absolument tous les purgatifs employés jusqu'à ce jour.

Eh bien, ma foi, si c'est vrai, tant mieux, personne ne s'en plaindra. Nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler.

CHARMANT SOURIRE

Est-il une force de séduction plus puissante que celle du sourire qui répand sur tout le visage un air de grâce exquise et de franche amabilité ? Quoi de plus ravissant que ces deux lèvres roses et fraîches s'entr'ouvant comme une fleur éclose à demi et montrant dans le rouge écrin de gencives saines et fermes, deux brillantes rangées de perles délicates ? Souriez donc, aimables lectrices, souriez encore, souriez toujours ! C'est là le secret de votre pouvoir... Mais n'oubliez pas que tout est fragile en ce monde et pour ne pas voir ce don précieux du sourire se changer en désagréable grimace, soignez vos dents, sans cesse, chaque jour, au moyen du délicieux *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, le dentifrice à la mode qui préservera vos dents et vos gencives et conservera à votre haleine une pureté constante.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.
Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.
Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Le meilleur des Curaçaos blanc triple sec, 3 fr. 75 le litre.

Le curaçao blanc est fabriqué avec des eaux-de-vie vieilles et de premier choix. Les oranges qui entrent dans sa fabrication sont distillées à l'état frais, afin qu'elles transmettent à la liqueur leurs propriétés toniques et digestives.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

---

l'aurore, puis, peu à peu, elles devinrent nettes et distinctes ; le navire entra en rade, et bientôt les passagers purent atterrir.

Le premier soin de l'Alsacienne fut de combiner avec son extrême misère une extrême propreté. Elle répara les déchirures de ses vêtements et employa ses dernières ressources à l'achat d'une mante qui cacherait son misérable costume ; car, quoique très pauvre, elle voulait paraître très digne devant sa Germaine. Puis, le cœur palpitant, elle se dirigea vers la villa des Myrtes.

C'est doux d'approcher du but ; c'est parfois plus doux que d'y être arrivé. Et la voyageuse, oubliant le long chemin, les dangers supportés, la fatigue endurée, murmurait tout bas :

— Germaine !... mon amour !... te revoir !... te revoir !...

Parfois sa joie était si vive qu'elle ne pouvait continuer de franchir la route poudreuse. Tout oppressée, elle s'appuyait à une haie de jasmins, ou sur la tige d'un palmier.

Le jour tirait à sa fin lorsqu'elle aperçut la maison mauresque. Le soleil s'enfonçait dans la mer comme un globe enflammé, et le parfum sauvage du pays, ses senteurs de romarin se combinant à celle des orangers, ravivaient la pensée, rendant plus intenses les rêves.

Sûzel venait d'atteindre l'arcade du patio, et devant la grille entr'ouverte elle demeurait debout, muette, immobile.

Germaine, assise auprès de Mme de Guérande, dessinait sous la galerie. Ainsi inclinée sur son album, elle était une vivante incarnation de la jeunesse dans toute sa grâce naissante. La pourpre du couchant jetait des reflets de flamme sur sa chevelure brune, et le crayon manié par ses doigts agiles représentait sur le feuillet la fontaine du patio. L'eau coulait dans la vasque de marbre, et un oiseau de la grève voisine, les ailes étendues, venait y boire.

De temps à autre, les yeux de la fillette, quittant le dessin, rencontraient ceux de Mme de Guérande. Ils lui disaient alors dans un expressif regard :

— Je vous aime, chère maman.

Puis, attentive, Germaine reprenait son travail.

(A suivre.)

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Le vapeur de première classe
SAINT-JOSEPH,
partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Lundi 16 Décembre, à 1 heure, à Saumur, étude de Me BRAC.

I

Un CLOS de VIGNE, sur les Caves, contenant 1 hectare 36 ares.

II

Trente et un ares de VIGNE, au Pissonneau.

III

Une MAISON et dépendances, avec Jardin et grande Cave, à la Rue-Morin.

Le tout commune de Dampierre.

Appartenant à Mme veuve LHERMITE et à ses enfants. (985)

Etude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Le *Dimanche 8 Décembre 1889*, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, Me DENIEAU, notaire à Allonnes, procédera à la vente, aux enchères publiques, de divers mobiliers appartenant à M. BÉHIER, percepteur à Allonnes, au domicile de ce dernier.

On vendra notamment :

Cheval âgé de cinq ans et demi, voiture à deux roues, voiture à quatre roues, harnais, batterie de cuisine, tables, buffets, chaises rembourées et autres, chaise longue, lits, matelas, paillasse et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (974)

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
DE BOIS D'OUVRAGE

Aux enchères publiques

Le DIMANCHE 8 Décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare (Ile du Saule), dans une maison appartenant à M. GRELLET, marchand de bois,

Il sera vendu :

12 gros pieds de chêne, un gros ormeau, un lot de planches et de madriers en chêne, un lot de bois de chêne provenant de démolitions, 250 mètres carrés de planches de bois blanc et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

ON DEMANDE **une ouvrière** pour les Tapisseries artistiques.

S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

A Vendre ou à Louer

MAISON

Nouvellement restaurée,

55, rue de Bordeaux.

S'adresser à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis. (948)

A LOUER

Pour Noël 1890,

MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par Mme FISCHER, marchande de pianos.

S'adresser à Mme BRINDEAU, à Sainte-Anne, et chez M. MEYER, rue d'Alsace. (872)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à Mme veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

MAISON

A Louer présentement

Rue Haute, à Saint-Florent,

Composée de 3 appartements au rez-de-chaussée, 3 chambres au premier, grenier, cave, cour et jardin, servitudes. (940)

DÉPOT de Pain GLUTEN

et Pâtés alimentaires au Gluten, à l'usage des *Diabétiques*, chez M. GUTH, boulanger, rue Saint-Nicolas. (941)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UN FONDS

DE

Commerce d'Armurier

Situé à Saumur, rue Saint-Jean.

Ensemble le matériel et les marchandises.

Maison très ancienne sur la place.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (960)

ON DEMANDE A ACHETER **une Etude de notaire** d'un produit de 15 à 20,000, dans chef-lieu de canton ou d'arrondissement. Et une autre d'un produit de 7 à 8,000.

2 ÉTUDES DE NOTAIRE à céder en Touraine. — Produits, 15,500 et 21,000. — Lignes ferrées.

S'adresser à M. FLEURIAU, banquier, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

Vêtements complets sur mesure

FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelle.

Draperies anglaises et françaises d'Elbeuf, vêtements velours, vêtements à façon, raccommodages en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

A CÉDER

Après fortune faite

UN

MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

A VENDRE

UN

Manège et Chaîne à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

VOITURES NEUVES et D'OCCASION et **CAMION** A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES

BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les **MALADIES** du **FOIE**, de l'**ESTOMAC** et des **NERFS** : **Accumulation de bile** et **de glaires, constipation, migraine**, etc.

Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-HELENS (Angleterre)

Prix : 2 fr. et **4** fr. **50** avec instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :

Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées

22, Avenue des Champs-Elysées, 62

et *Pharmacie* **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.**

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

---

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**

Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités. Discrétion.– LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **défiant toute concurrence**.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

Pâtés de foies gras truffés, la terrine : 1 fr. 90, 2 fr. 75, 3 fr. 75, 5 et 8 fr.

Pâtés d'alouettes, bécasses, grives, perdreaux : 2 fr. 75 et 5 fr.

Saucisses fumées de Strasbourg : 0 fr. 15.

Choucroute de Strasbourg, le 1/2 kilog. : 0 fr. 20.

Goûtez : le *Plum Cake*, 1 fr. 20.

Sucre de Nantes, 1er choix : 1 fr. 05 le kilog.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

Mme CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Grand choix de Travaux pour Etrennes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE

FONDS	
3 0/0	87 75
3 0/0 amortissable	91 57
4 1/2 1883	105 40
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	
Oblig. 1855-60 3 0/0	536 —
— 1865 4 0/0	533 —
— 1869 3 0/0	414 —
— 1871 3 0/0	407 50
— 1875 4 0/0	522 —
— 1876 4 0/0	522 —
— 1886 3 0/0	391 —
Bons de liquidation	527 —

VALEURS FRANÇAISES	
ACTIONS	
Banque de France	4140 —
Banque d'Escompte	515 —
Comptoir national d'Escompte	647 50
Crédit Foncier	1330 —
Crédit Industriel et Commercial	580 —
Crédit Lyonnais	686 25
Crédit Mobilier	467 50
Dépôts et Comptes courants	598 75
Société Générale	457 50
Est	807 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1340 —
Midi	1220 —
Nord	1785 —
Orléans	1360 —
Ouest	947 50
Compagnie parisienne du Gaz	1437 50
Transatlantique	605 —
Canal de Panama	62 —
— Suez	2300 —
VALEURS ÉTRANGÈRES	
Autrichien 4 0/0 or	93 —
Dette d'Egypte 6 0/0	467 50
Extérieur 4 0/0	73 50
Hongrie 4 0/0 or	87 84
Italie 5 0/0	94 70
Portugal 4 1/2 1888	493 —

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 —
— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —
— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	464 —
— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456 50
— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	393 —
— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	455 —
CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
Est 3 0/0 anc. r. à 500	405 —
P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	422 50
Midi 3 0/0 ancien r. à 500	423 50
Nord 3 0/0 r. à 500	430 —
Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	423 50
Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	422 75

VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
Compagnie parisienne du Gaz	531 —
Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	360 —
Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	57 —
— 6 0/0 2e série — —	59 —
— obligations à lots	137 50
Suez 5 0/0 remboursable à 500	596 —
FONDS ÉTRANGERS	
Emprunt russe 1862 5 0/0	104 10
— 1889 4 0/0	— —
Consolidés 4 0/0 1re série	93 10
— — 2e —	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	487 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,